



ARRETE 24/114
Portant réglementation de la circulation
Du GR 5 « Chapelle des Pas »
En raison de travaux d'exploitation d'arbres dangereux

Le Maire de la commune de Le Lyaud,

VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2213-1 et L2213-2 ;

VU l'article R411-8 du Code de la Route relatif aux pouvoirs des maires en matière de circulation ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;

VU la demande de Mr Martin DUFOURNET représentant l'office national des forêts – 6 avenue St François de Sales à THONON LES BAINS (74200) ;

CONSIDÉRANT les travaux d'exploitation d'arbres dangereux à réaliser sur le GR 5 de la « Chapelle des pas » ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'exécuter ces travaux dans les meilleures conditions de sécurité, tant pour les usagers de la route que pour les personnes en charge des travaux,

CONSIDÉRANT que, dans ces conditions, il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules, piétons et cyclistes sur le GR 5 « Chapelle des pas » ;

ARRETE

Article 1er :

Du 21 octobre au 15 novembre inclus, la circulation des véhicules, des piétons et des cyclistes sera interdite sur le GR 5 « Chapelle des pas ».

Article 2 :

Cette restriction ne concerne pas les véhicules amenés à intervenir sur le chantier, et les services de secours et d'incendie.

Article 3 :

La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise LACROIX Jean-Michel & Fils, chargée de l'exécution des travaux, qui sera tenue d'entretenir sous sa responsabilité la signalisation et le balisage diurne et nocturne appropriés à l'état du chantier.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié en mairie et sur le chantier pendant toute la durée de celui-ci. Ampliation du présent arrêté adressé à :

- Brigade de Gendarmerie de BONS EN CHABLAIS,
- Office National des Forêts,
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
- SAMU,
- Entreprise LACROIX Jean-Michel & Fils.

Fait à Le Lyaud, le 18 octobre 2024.

Le Maire,
Joseph DEAGE.



L'Adjoint au Maire,
Hubert OUBOULOZ.